

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 6 février 2024, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

---

### **12635, 6<sup>e</sup> Avenue - Lot numéro 1 822 122 - District de Rivière-des-Prairies**

- Permettre une marge de recul latérale minimale gauche de 0,6 mètre, au lieu de 1,5 mètre (RCA09-Z01, tel que modifié, article 90).
- Permettre un total des deux marges de recul latérales de 2,1 mètres, au lieu de 3 mètres (RCA09-Z01, tel que modifié, article 28, paragraphe 5).

---

### **11692-11696, rue Notre-Dame Est - Lot numéro 1 093 652 - District de Pointe-aux-Trembles**

- Permettre une voie de circulation d'une largeur de 4,76 mètres plutôt que de 5,5 mètres (RCA09-Z01, tel que modifié, article 187).

---

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Fait à Montréal, le 19 janvier 2024

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj